



30.1.2015

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Pétition n° 2067/2013, présentée par José Diez-Lanza Eguiguren, de nationalité espagnole, sur les financements au titre du FEDER en Espagne

1. Résumé de la pétition

Le pétitionnaire critique l'utilisation qui est faite des financements au titre du FEDER dans les environs de Cadix. Il affirme que ces financements ont été utilisés pour la construction de bureaux - qui restent inoccupés - ainsi que d'un stade de football qui ne justifie, selon lui, aucun financement au titre du FEDER. Il insiste sur le fait que tous les Européens contribuent à ce fonds et que, par conséquent, ce dernier doit faire l'objet d'un contrôle rigoureux.

2. Recevabilité

Déclarée recevable le 8 août 2014. La Commission a été invitée à fournir des informations (article 216, paragraphe 6, du règlement).

3. Réponse de la Commission, reçue le 30 janvier 2015

Les services de la Commission ont demandé des éclaircissements aux autorités de gestion espagnoles au sujet des faits présentés par le pétitionnaire. Selon les informations communiquées, le *Consortio Zona Franca Cádiz* (CZFC) est un organisme intermédiaire qui participe à la gestion des financements au titre du FEDER, dans le cadre de son programme opérationnel 2007-2013 pour l'Andalousie, pour un montant de 66 millions d'euros. Les projets dont il est question relèvent de la priorité 2 du programme, dont le but est d'encourager le développement des entreprises; ils sont actuellement en cours de réalisation. Concernant les projets déjà menés à bien dans le cadre de ce programme, l'autorité de gestion a rapporté que le taux d'occupation des bâtiments construits (un entrepôt frigorifique et le "bâtiment de l'Europe") s'élève à 87 %. Les bâtiments construits dans le cadre du cofinancement sont donc

utilisés. Enfin, le bâtiment "*Carranza*" (une annexe au stade de football) n'a pas été cofinancé par le FEDER.

En réponse aux allégations selon lesquelles les investissements soutenus par cet organisme intermédiaire ne respecteraient pas les objectifs du FEDER, l'autorité de gestion réitère que son objectif est de soutenir l'activité économique et commerciale dans sa zone d'influence en développant des parcs d'entreprises et des parcs industriels et en construisant des bâtiments commerciaux, industriels ainsi que des locaux de services aux entreprises.

Quant à la vente des espaces de bureaux cofinancés par le FEDER et le CZFC, l'autorité de gestion affirme que ce dernier a vendu, en 2003 et en 2008, des bureaux situés dans les bâtiments *Glorieta* et *Fenicia* et dans les parcs d'entreprise *Poniente* et *Levante* (tous cofinancés par le FEDER au titre du cadre communautaire d'appui pour la période 1994 1999) et que les sommes obtenues grâce à ces ventes ont servi à entamer de nouvelles actions dans la région.

Conclusion

Les services de la Commission concluent que, sur la base des informations fournies par le pétitionnaire et par l'autorité de gestion, la gestion des fonds par le CZFC ne semble en aucun cas s'inscrire en violation du règlement FEDER.